



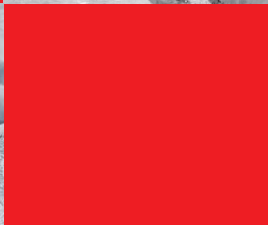
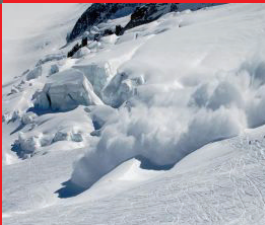
Val d'Isère

MAIRIE

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER



TARENTAISE
à::venir
2009/2015

www.valdisere.fr



La commune de Val d'Isère concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondations, avalanches, chutes de blocs, sismiques...) ou technologiques (accident nucléaire, transport de marchandises dangereuses).

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Val d'Isère est doté d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation, qui s'impose au document d'urbanisme (PLU), va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Malgré tout, nous ne sommes pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure et face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « j » la protection et la mise en sécurité de la population.

L'actualité et les événements qui ont pu frapper notre commune nous rappellent combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, mais rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

Marc Bauer, Maire de Val d'Isère

sommaire

Le risque majeur	3	Météo	10 - 11
L'alerte.....	3	Séisme	12 - 13
Les signaux d'alerte	4	Nucléaire	14
Avalanche.....	4 - 5	Transport de matières dangereuses	15
Crue torrentielle	6 - 7	Les bons réflexes.....	16
Chute de blocs	8 - 9		



le risque majeur

Définition : évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

l'alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires. La commune de Val d'Isère utilise les moyens suivants :

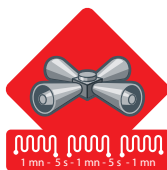
- La sirène située dans le clocher de l'église.
- Un système d'alerte en masse permettant d'alerter la population soumise à un risque, en téléphonant automatiquement et directement aux contacts de chaque immeuble concerné (système Mémoguard).
- Les panneaux de signalisation clignotants, indiquant la fermeture d'une route ou d'un chemin.
- Les radios (96.1 Radio Val d'Isère, 103.9 France Bleue Pays de Savoie).



les signaux d'alerte

Notre commune dispose de plusieurs codes d'alerte sirène :

- ✓ Un retentissement est destiné aux renforts pompiers dans la station.
- ✓ Trois retentissements signifient la survenue d'une avalanche.
- ✓ Cinq retentissements composent l'essai de la sirène chaque premier mercredi du mois.



le risque avalanche



A chaque chute, la qualité et la quantité de la neige évoluent. Une fois déposée, cette neige se transforme sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Ces facteurs contribuent à la déstabilisation du manteau neigeux et provoquent une avalanche.

L'effet de souffle et l'écoulement de neige dense occasionnent des dégâts qui peuvent être importants.

35 couloirs d'avalanches menacent la zone urbaine de Val d'Isère et ses accès.

Si la RD 902 devait être coupée par une avalanche, la station tout entière pourrait se retrouver isolée.

Les mesures de prévention à Val d'Isère

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est la mesure de prévention numéro 1.

Les dispositifs et mesures de protections

- ✓ Installation d'ouvrages de protection dans les zones les plus sensibles : reboisement, râteliers, filets, banquettes, installés sur les versants les plus pentus, et entretenus annuellement.
- ✓ Réalisation de tournes (La Daille, Le Crêt...).
- ✓ Protection du domaine skiable, des routes et chemins piétons géré par le PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches).

La prévision des conditions météorologiques et du risque avalanche.

- ✓ Un Bulletin d'estimation des Risques Avalanche (BRA) sur le massif sud de la Haute-Tarentaise, émis quotidiennement par Météo France (du 15 décembre au 30 avril) indique le niveau du risque. Il est complété par une prévision locale.

Gestion active du risque

- ✓ Utilisation des panneaux informatifs clignotants pour la signalisation des zones de danger et leur réglementation temporaire (limitation voire interdiction de circulation).
- ✓ Lancement d'une procédure de confinement ou d'évacuation des habitations les plus exposées si les conditions météorologiques le nécessitent.



Les bons réflexes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
Les enseignants s'occupent d'eux.



Sauf urgence ne téléphonez pas, libérez les
lignes pour les secours.

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé



Fermez les volets.



Ecoutez la radio.



Evacuez uniquement sur ordre.

Si vous êtes en voiture

- Respectez la signalisation. N'empruntez pas une route coupée. Ne franchissez pas les barrières.

Si vous êtes en ski hors piste ou randonnée

- Informez-vous des conditions neigeuses, demandez l'avis des professionnels (pisteurs, moniteurs, guides) et équipez-vous d'un matériel de secours (arva, pelle, sonde, sac airbag).



- Drapeau jaune : risque faible
- Drapeau à damier jaune et noir : risque marqué à fort
- Drapeau noir : risque généralisé



le risque avalanche



Le 10 février 1970, une énorme coulée de neige se détache sous l'Aiguille du Front, franchi l'Isère puis la route nationale avant de finir sa course sur le foyer UCPA, remplissant de neige le rez-de-chaussée. 39 jeunes sont ensevelis.

Suite à cette avalanche dramatique une carte des risques naturels dans les régions alpines est élaborée et l'ANENA (Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches) est créée.



A savoir

✓ Chaque année, une trentaine de personnes décède dans des avalanches. La plupart lors d'une activité de loisirs (hors piste, ski de randonnée, alpinisme...)

En savoir plus sur la prévention
www.anena.org

le risque crue torrentielle



Des précipitations orageuses intenses parfois associées à la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents de Val d'Isère et engendrer des crues torrentielles essentiellement liées aux débordements de l'Isère et de la Calabourdane. Le phénomène est brutal et peu prévisible. Les écoulements s'accompagnent généralement d'un fort transport solide pouvant engraver le lit des cours d'eau, et former des barrages contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.



Des travaux menés en 2009 ont permis de réduire le risque de débordement de la Calabourdane dans la zone du front de neige. Mais certains secteurs restent particulièrement exposés par les crues de l'Isère notamment les terrains riverains et le camping au hameau du Laisinant, le centre station, et la Daille située à la confluence des deux cours d'eau. Des études et travaux sont en cours :

- ✓ Reprise des ouvrages mal dimensionnés afin de régler les problèmes d'inondation par débordement, (entonnement sur la Calabourdane en 2009, reprise des protections de berges et réaménagement des ouvrages au niveau du Laisinant).
- ✓ Gestion du transport des matériaux du centre à la Daille.

Les bons réflexes



Consignes spécifiques

- ✓ Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...)



- ✓ Fermez toutes les ouvertures et installer des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.



- ✓ Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

Si vous êtes en voiture

- ✓ Respectez la signalisation si une route est coupée.
- ✓ Ne franchissez pas les barrières.

Après l'inondation

- ✓ Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet
- ✓ Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche.



le risque crue torrentielle



A savoir

✓ L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

✓ La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dans 30 cm d'eau.

Les 13 et 15 Juin 1957,

L'Isère en crue se transforme en torrent de boue coupant le village en deux et détruisant les maisons les plus proches des berges.

Et décembre 1991, septembre 1993, juin 1994, septembre 1995, juillet 1996, octobre 2000.

le risque chute de blocs



Les chutes de pierres et de blocs sont des phénomènes brutaux et imprévisibles, représentant un danger permanent. La nature géologique des minéraux, leur structure, d'éventuelles discontinuités ou fracturations, la géométrie du versant et les conditions météorologiques (quantité d'eau infiltrée, la fonte des neiges, l'alternance gel/dégel, ...) influencent l'instabilité des falaises et favorisent la chute des rochers en montagne.

A Val d'Isère certains secteurs sont particulièrement concernés par ce phénomène : La Daille (falaise des Plates de la Daille et rocher du Saut), le Crêt jusqu'au Cabornes (rocher du Planet), le Fornet (falaise de Roche-Blanche), Le secteur du Laisinant, le centre station sous le rocher des Barmettes, la Balme, le Petit Alaska.



Barrons la route aux chutes de blocs !

La surveillance

Chaque printemps, le rocher du Saut fait l'objet d'une campagne de reconnaissance par hélicoptère, afin de déterminer l'évolution de la fracturation et prévenir ainsi les risques d'éboulement notamment sur le sentier du Bois de la Laye. Le rocher de Barmette est quant à lui surveillé à l'aide de capteurs et sondé tous les deux ans.

Les dispositifs et mesures de protections

Des merlons de protection en déblai-remblai ont été réalisés à l'amont des zones les plus exposées aux risques de chute de blocs, notamment au Fornet et en amont de certains immeubles du centre station. Ecrans de filets, râteliers ou autres ouvrages, destinés à une protection paravalanche, peuvent dans certains cas, apporter une défense ponctuelle efficace contre les chutes de blocs.

En cas de risque avéré :

Evacuation de la zone concernée, fermeture des routes, minage des blocs instables ou réalisation de dispositifs de protection complémentaires (ancrage, filets...).

Les bons réflexes



Eloignez vous immédiatement de la zone dangereuse.



Après l'évènement, évacuez les locaux touchés

Le 25 novembre 2009

Plusieurs dizaines de mètres cubes des rochers se sont décrochés de la falaise, au niveau de la carrière de la Daille traversant la route avant de s'écraser sur le Centre Technique.



le risque météorologique



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Val d'Isère

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, ...

Niveaux de vigilance

Vert : Pas de vigilance particulière.

Jaune : Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Orange : Soyez très vigilants. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Rouge : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, conformez vous aux consignes émise par les pouvoirs publics.



vent violent



pluie - inondation



orages



neige / verglas



avalanche



canicule



grand froid

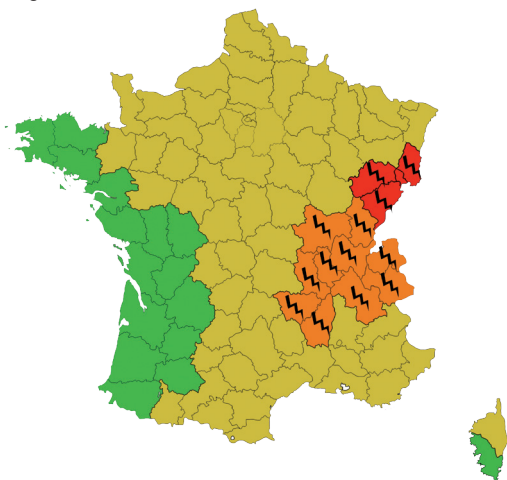


Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par tel au **0 892 68 02 73**.

- Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger !





Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Val d'Isère est classée en zone de sismicité modérée (classe 3). Au-delà de l'effet qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer des mouvements de terrain, des avalanches ou des phénomènes de liquéfaction des sols pouvant faire basculer des bâtiments.

Les mesures de prévention

Les mécanismes des séismes demeurent encore un phénomène imprévisible, seules des mesures de prévention peuvent être mises en œuvre : sensibilisation de la population et application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse

- Restez là où vous êtes.
- A l'intérieur, abritez vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez vous des fenêtres.
- A l'extérieur, éloignez vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

Après la première secousse

- Méfiez vous, des répliques.
- Evacuez les immeubles par les escaliers.

A savoir

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macro-seismic Scale 1998).



le risque accident nucléaire



Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales plus proches de notre commune sont à plus de 100 km (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres

Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires notamment par la distribution de pastilles d'iode.

L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient distribuées à la population de moins de 25 ans, dont les écoles, la crèche et les garderies, et à toutes les femmes enceintes.

Les bons réflexes



Consignes spécifiques



✓ Fermez et bouchez les entrées d'air (porte, fenêtres et aération).

Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche.



le risque transport de matières dangereuses



Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

Mesures de prévention et réglementation :

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

Actuellement un arrêté préfectoral régit la circulation des TMD en période hivernale (vacances, W.E de fort transit),

...

Si vous êtes témoin d'un accident :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Eloignez vous le plus rapidement possible.

Alertez les secours au 18 ou 112

Les bons réflexes



Consignes spécifiques



Fermez et bouchez les entrées d'air (porte, fenêtres et aération) Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle pour éviter l'explosion

DANGER OU ALERTE

Ce qu'il faut faire...



Mettez vous à l'abri. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



Ecoutez la radio 96.1 Radio Val d'Isère ou 103.9 France Bleue Pays de Savoie. Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



Tenez vous prêt à évacuer à la demande des autorités. Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...)



Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

... et ne pas faire !



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : Les enseignants les mettront en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



Ne téléphonez pas : Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



Numéros d'urgence

Régie des pistes	04 79 06 02 10
Pompiers / CSM	112 ou 18
Gendarmerie	17
Mairie	04 79 06 01 60